

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 mai 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de mai deux-mille-vingt-trois, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 09 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12002-05-2023 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2023 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12003-05-2023 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 a été courriellé à chacun des élus le 4 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12004-05-2023 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 avril 2023:

Paiements : 43 245,74 \$

Factures : 697,33 \$

TOTAL : 43 943,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12005-05-2023 TNO

Désignation d'un enchérisseur pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

CONSIDÉRANT QU'un immeuble situé sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie sera mis en vente pour défaut de paiement de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut enchérir et acquérir cet immeuble par l'entreprise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. mandate M. Alexis Devroede Languirand, conseiller en développement économique, pour enchérir et acquérir l'immeuble situé sur les TNO de la MRC lors de la vente pour défaut de paiement de taxes municipales prévue le 8 juin 2023.
2. mandate M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, comme substitut à M. Devroede Languirand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12006-05-2023 TNO

Subvention accordée pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs à atteindre dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029, entré en vigueur le 1^{er} février 2023, est de renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation afin de réduire la quantité de matières éliminées d'ici 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés,

souhaite offrir à prix réduit au moins un nouveau produit réutilisable ou écologique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, accorde une subvention aux citoyens de ses territoires non organisés à l'achat de couches lavables, laquelle est à la hauteur de 50% de la facture jusqu'à un maximum de 100,00 \$, et ce, sur présentation d'une preuve d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉFET SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE 2022 – TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Guy Bernatchez, préfet, fait rapport aux citoyens des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2022.

Ce rapport sera affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 16.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.